



**A.F.L.I.M.**

## **FORMATION A L'ANGLAIS JURIDIQUE**

**Les domaines abordés seront les suivants :**

### ***Introduction au vocabulaire***

- ↪ Acquisition du vocabulaire spécifique au domaine juridique
- ↪ Maîtrise de la correspondance et des échanges juridiques

### ***Révision des principaux points de grammaire et de syntaxe***

#### ***L'expression orale***

- ↪ Entraînement intensif à l'expression orale dans son environnement professionnel à partir de cas concrets
- ↪ Participation / animation de réunions internationales et/ou inter culturelles à caractère juridique
- ↪ Apprentissage à la négociation
- ↪ Simulation d'échanges oraux à vocation juridique en langue anglaise

#### ***Capacité à dialoguer en public ou lors de conversations périphériques***

- ↪ Prendre des notes lors d'une intervention en langue anglaise
- ↪ Préciser, contredire, apporter une conclusion, faire une synthèse
- ↪ Maîtrise de la prise de parole lors d'une conversation à plusieurs participants

#### ***L'expression écrite***

- ↪ Apprentissage des techniques d'écriture spécifique au domaine juridique en langue anglaise
- ↪ Apprentissage à la compréhension et à la rédaction de documents professionnels dans le domaine juridique (comptes-rendus d'audiences, courriers juridiques divers)

#### ***Etudes de thèmes spécifiques au juridique***

- ↪ Analyse et préparation de diverses situations juridiques (audiences,...)
- ↪ Analyse de texte de lois et autres documents juridiques